

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
23 Octobre 2020**

OBJET : Subventions aux associations et organismes publics œuvrant dans le domaine des ressources naturelles et des risques environnementaux - sixième répartition - exercice 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 23 Octobre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer des subventions aux associations et à l'organisme public figurant en annexe du rapport pour un montant total de 19 400 € soit 15 900 € en fonctionnement et 3 500 € en investissement,
- de se prononcer favorablement sur la caducité du dossier d'investissement de l'association Groupe scientifique posidonie pour un montant de 2 747 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec l'organisme public concerné la convention jointe en annexe au rapport.

La dépense totale correspondante sera imputée aux chapitres 65 et 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**